



N°17 – 20 novembre 2025

SOMMAIRE

1. Reliquats début drainage : aspects réglementaires
2. Résultat des variétés de pomme de terre à Carvin (62)
3. Vu en plaine, l'avance des 1ers semis et désherbage
4. Webinaires Grandes Culture
5. Formation AB en janvier
6. Produire autrement, la bio nous inspire
7. Vers de nouvelles aventures

AGENDA

Webinaires à venir

4 décembre – 13h30 :

Assurance récolte : mieux comprendre pour mieux décider

8 décembre – 9h00 :

Marchés biologiques : dynamique, reprise, perspectives

Le clin d'œil météo

« Entre Toussaint et l'Avent, attends-toi à la pluie et au vent »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Reliquats azotés début de drainage : aspects réglementaires

Dans le cadre du 7^{ème} programme d'actions de la Directive Nitrates en Hauts-de-France la couverture des sols en interculture longue est obligatoire mais des dérogations existent. Sont exemptés de couverts d'intercultures **les parcelles infestées de vivaces ou pour des pratiques de faux semis**. Dans ces 2 cas précis, **la réglementation vous impose la réalisation d'un Reliquat Début Drainage (RDD)**. C'est un indicateur environnemental qui donne une indication du stock d'azote minéral restant dans le sol et qui pourrait être lixivié vers la nappe souterraine.

En pratique, il faut réaliser :

- Le reliquat quand le sol est arrivé à saturation en eau, courant novembre/décembre. Sur la base de la pluviométrie très différente en Hauts-de-France, l'entrée dans la phase de drainage n'est actuellement observée qu'en bordure maritime.
- Autant de RDD que de parcelles concernées par le même motif dérogatoire utilisé et avec un même précédent cultural, dans la limite de 4 analyses par exploitation (choisir les parcelles les plus représentatives).

Les motifs de dérogations doivent être notifiés dans le calendrier d'enregistrement des pratiques de fertilisation azotée. Les résultats des reliquats sont à envoyer à l'administration via un [formulaire de démarches simplifiées](#)



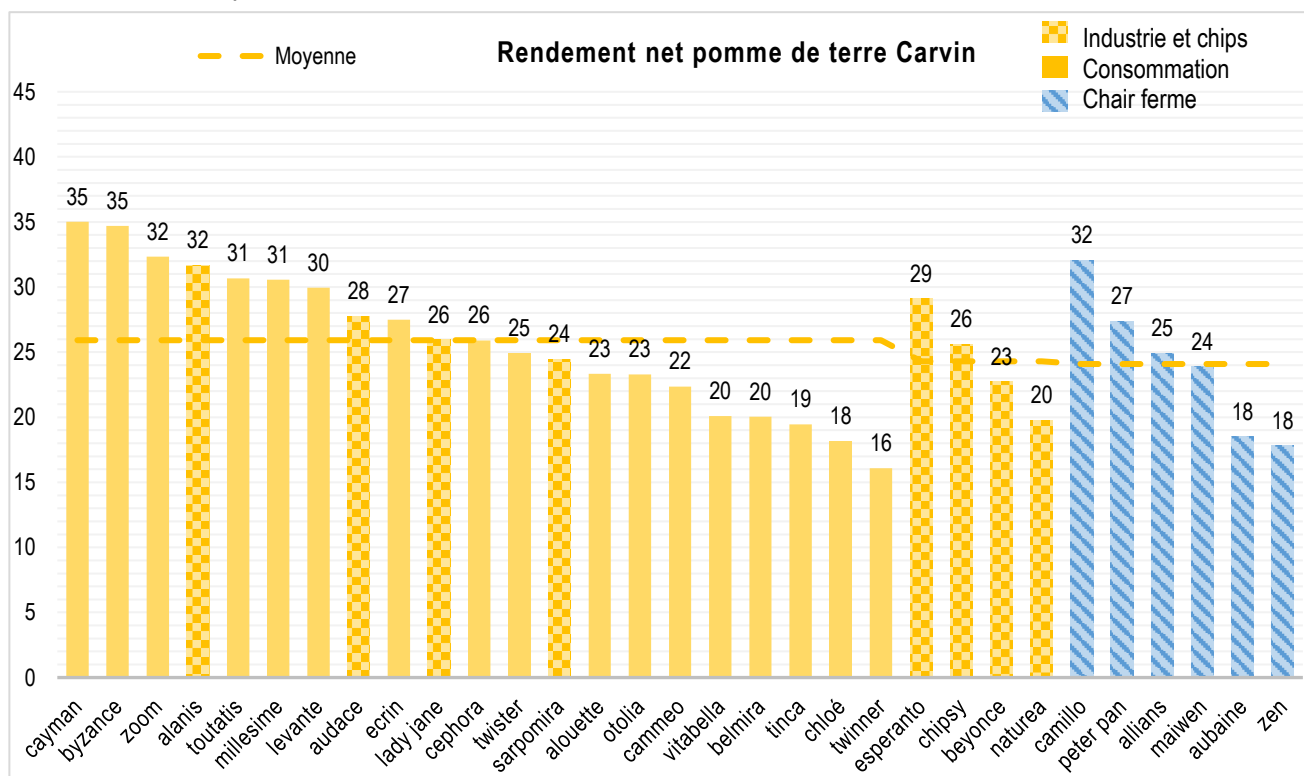
document téléchargeable sur le site des Chambres d'agriculture (cliquer sur l'image !)

Alain LECAT

2. 1^{er} résultat des variétés de pommes de terre à Carvin (62)

Comme chaque année, un essai de pomme de terre bio a été implanté à Carvin (62), en situation non irriguée. Il s'inscrit dans la convention franco-belge afin de promouvoir les variétés robustes.

La levée des pommes de terre a été impactée par la sécheresse au printemps. La plupart des variétés ont terminé leur levée le 3 juin alors que l'essai a été implanté le 24 avril. Beaucoup de pucerons ont été observés cette année allant jusqu'à l'avortement des fleurs, les variétés CAMMEO et CAMILLO ont été touchés par le Virus Y.



La moyenne de l'essai est de 25,7 T/ha. La moitié des variétés sont en dessous. Ce sont pour la plupart des variétés précoces. La sécheresse qui a duré jusqu'en août a eu un impact sur les résultats. On retrouve CAYMAN, BYZANCE et ALANIS avec de bons rendements. Les nouveautés ZOOM, TOUTATIS et MILLESIME se placent dans le haut du classement.

ESPERANTO se démarque une nouvelle fois dans les variétés chips. CAMILLO de type chair ferme a un des meilleurs rendements. ALLIANS, référence en chair ferme, a un bon rendement sur plusieurs années.



Vous retrouverez prochainement l'ensemble des résultats en Hauts-de-France dans un prochain compte rendu.

Clémence LECLERCQ

Vue de la parcelle, le 23 juin 2025

3. Vu en plaine, l'avance végétative des 1ers semis !

A la faveur d'un été de la Saint-Martin particulièrement exceptionnel cette année, des désherbages ont pu être réalisés la semaine dernière.

Le mercredi 12 novembre, avec des températures de 15 °C en journée, Benoît Boutin est intervenu dans du blé, à Airon Notre-Dame (62). Sur un semis du 15 octobre en sol argilo sableux, le blé était déjà au stade 2 feuilles au moment de l'intervention.

Passage de la Treffler à 4 km/h et avec une tension des dents de 6 sur 9.



4. Webinaires Grandes cultures – Vos rendez-vous d'hiver !

Cet automne-hiver 2025, les Chambres d'agriculture et Bio en Hauts-de-France vous proposent trois rendez-vous en visio autour des grandes cultures biologiques.

Au programme :

 4 décembre – 13h30 : Assurance récolte : mieux comprendre pour mieux décider

Cadre légal, stratégies à l'échelle des fermes, appuis de la PAC... Faites le point pour sécuriser vos systèmes face aux risques climatiques.

 8 décembre – 9h00 : Marchés biologiques : dynamique, reprise, perspectives

Reprise durable ou conjoncturelle ? Quelle situation en Europe ? Quelles stratégies régionales de filières ? Venez découvrir les tendances clés.

 13 janvier – 10h00 : La luzerne dans tous ses états

Une plante multiservice au cœur des assolements bio : intérêts agronomiques, valorisation économique, débouchés actuels et futurs.

[Pour s'inscrire au\(x\) webinaires !](#)

Attention : l'inscription est importante car elle nous permet de vous envoyer les liens vers les webinaires. Nous vous enverrons un mail de confirmation, pensez à vérifier vos spams !

5. Formation AB cultures en janvier : inscrivez-vous !

En concertation et en coanimation, deux formations sont proposées à l'échelon régional. Elles se tiendront à Beauvais et à Laon. Pour s'inscrire, remplissez le bulletin de participation proposé dans le flyer en copie à ce JT Bio.



Adapter les cultures biologiques
au changement climatique

Quelle place pour les produits
biostimulants en AB



6. « Produire autrement : la bio nous inspire ! », notre prochaine journée technique régionale

 **jeudi 18 juin 2026**
 **Vesles et Caumont (02)**

Au programme :

- Échanges autour de 2 hectares de plateformes d'essais (céréales, colza, betterave sucrière, pomme de terre, maïs grain, tournesol, soja, méteils, protéagineux, etc.)
- Présence d'opérateurs économiques, de semenciers, de conseillers spécialisés et d'instituts techniques
- Focus sur les pratiques issues de l'agriculture biologique et transposables à tous les modes de production

 **Réservez dès maintenant cette date dans votre agenda !**

7. Vers de nouvelles aventures

Après près de huit années à vos côtés, je souhaite vous annoncer que je quitterai mon poste à la fin du mois de novembre. Je me lance dans un projet personnel qui me tient profondément à cœur : une reconversion professionnelle en tant que **doula**. Mon accompagnement sera désormais tourné vers les femmes et les couples dans leur parcours de parentalité.

Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée. Ces années passées à collaborer avec vous, avec mes collègues, et à œuvrer ensemble pour l'agriculture biologique dans notre région, ont été particulièrement enrichissantes, tant sur le plan professionnel qu'humain.

Pour les curieux, vous pouvez me retrouver sur Instagram @doulagri

Mégane PERCHE GUILLAUME

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59-62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 - gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite - Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) - PI 00740 (CA 80) - NC00815 (CA NPDC)

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires (CA Oise - N° 05038757w/1001; CA Aisne n°70009750G-2525; CA Nord-Pas de Calais n° 15851790 B 006; CA Somme n° 05801662J/1102)

Avec le soutien financier de

